

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 27 juin 2019 à 20h30.

L'an deux mil dix-neuf, le 27 juin à 20h30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Date de convocation: 24/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 27 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Présents : Mmes Monique **CHAMBON**, Patricia **FÉDOU** Sandrine **VERCRUYSSSE**, Christian **GARRIGUES**, Lionel **VIGNA**, Didier **MARTORELL**, Julien **CHEVREL**.

Absents : Mme Dominique **VAN DER MERWE**, MRS Stéphane **ISELLE** donne procuration à Didier **MARTORELL**, Denis **BOUVIER-GARZON** donne procuration à Sandrine **VERCRUYSSSE**.

Secrétaire de séance : Julien **CHEVREL**

La séance est ouverte à 20h30.

1 : Renouvellement des cours de pilâtes par la Mairie avec la collaboration de Sylvie MARTI-LABRUNIE et Michel PICAS.

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative de la Mairie des cours de Pilâtes soient dispensés du 11 Septembre 2019 au 2 Juillet 2019, aux AURINOIS et aux extérieurs au tarif annuel (pour un cours) :

- Aurinois : 60 €
- Extérieurs : 120 €

Le Mercredi de 20h00 à 21h00 et/ou le Jeudi de 9h30 à 10h30.

Une convention sera signée avec Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE, Coach de Pilâtes et Monsieur Michel PICAS, Coach de Pilâtes, afin d'officialiser cette collaboration.

La Mairie rétribuera Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE et Monsieur Michel PICAS à hauteur de 45,00 € le cours.

Les cotisations des participants devraient couvrir la dépense.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents:

☞ **APPROUVE** le renouvellement des cours de Pilâtes.

☞ **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions.

2 : Non aux fermetures des trésoreries dans le Lauragais.

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie et de Haute-Garonne vient d'annoncer sa « géographie revisitée » qui restructure les services actuels des Finances Publiques dans notre département.

Pour le Lauragais, il envisage la fermeture des trésoreries de Baziège et de Caraman-Lanta au 01/01/2020, puis de celles de Villefranche-de-Lauragais et de Revel (sous leurs compétences actuelles) au 01/01/2021.

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec ces services, pour un paiement, une question, un conseil.

Nous élus, sommes en contact direct avec ces personnels pour la gestion comptable de notre commune. La disponibilité, l'aide et le soutien apportés nous sont précieux et fortement appréciés.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises, cela ne pourra se faire sans un service public de proximité et de pleine compétence.

Par ce vœu (ou délibération), le conseil municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer ces centres des Finances Publiques.

Les missions qu'exercent au quotidien les personnels de nos trésoreries sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Nous nous opposons fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics de pleine compétence en milieu rural.

Nous refusons la mise en place de points d'accueil, en maison de service au public ou autre, qui n'apporteraient jamais la qualité du service rendu actuellement par les trésoreries de proximité.

Nous refusons de dépendre d'un comptable qui exécute le budget de la commune (et de combien d'autres?) et d'un autre comptable qui la conseille, alors que ces deux rôles sont remplis actuellement par une seule et même personne, proche et disponible.

Nous exigeons le maintien, en 2020 et pour l'avenir, de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt et de tenue des comptes des collectivités locales/établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents:

☞ **APPROUVE NON** aux fermetures des trésoreries dans le Lauragais.

Questions diverses

☞ Méthodologie concernant la numérotation des voies.

☞ Ball-Trap des chasseurs d'Aurin, le 29 juin 2019, de 9h à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

**Tableau des délibérations prises lors de la séance
du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019.**

N° DELIBERATION	OBJET
DL_2019_N° 9	Renouvellement des cours de pilâtes par la Mairie avec la collaboration de Sylvie MARTI-LABRUNIE et Michel PICAS.
DL_2019_N°10	Non aux fermetures des trésoreries dans le Lauragais.

Approuvé par le conseil municipal en date du 23 septembre 2019.